

Aide au logement pour les jeunes



Une aide au logement pour les jeunes avec la Garantie Visale

Pour les étudiants de moins de 30 ans et les jeunes de moins de trente ans en situation professionnelle précaire.

Ce dispositif va servir de garant aux futurs locataires et donc renforcer leur dossier locatif. Il va également rassurer les bailleurs vis à vis de possibles impayés de la part du locataire.

Le dispositif couvre les impayés de loyer sur une durée de 36 mois et remplace l'assurance ou garantie loyer impayé (GLI), mais ne remplace pas **l'assurance habitation obligatoire** que le locataire doit souscrire.

Une aide au logement pour les jeunes avec la **Garantie Visale**